COTRACS
631a route de Revonnas
01250 Ceyzeriat
TEL : 04-74-04-97-27
FAX : 04-26-23-67-15
e-mail : pichon@cotracs.com

FICHE TECHNIQUE

VPASS AL

RENOVATEUR, PASSIVANT POUR INOX ET ACIERS INOXYDABLES

1. AVANTAGES

S'applique sur tout le matériel en acier inoxydable.
Miscible à l'eau en toute proportion
Très bon dégraissant sur tout inox
Conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

2. MODE D EMPLOI

S'utilise pur ou dilué jusqu'à 10% dans de l'eau suivant le degré d'attaque de l'acier.
En pulvérisation ou au chiffon
Dans le cas de supports verticaux, commencer le traitement par le bas
Le rinçage n'est pas obligatoire
La durée d'action du produit est variable selon la qualité de l'acier inoxydable.
Pour la passivation et rénovation de tout acier inoxydable
Cuves de stockage, chaîne d'embouteillage, de conditionnement

3. CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide visqueux
Densité : 1.25 +/- 0,02
pH : 1,5+/-0,5

4. SECURITE & ENVIRONNEMENT

corrosif
Non classé inflammable
R34-35/R8—S2/S23/S26/S36/S45
Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau
Pour toute information complémentaire et avant toute utilisation se référer à la FDS

Usage uniquement professionnel
NB : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre société à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du Produit.
En aucun cas cette fiche ne peut être utilisée comme document contractuel.
MAJ 08/09/2006

COTRACS
631a route de Revonnas
01250 Ceyzeriat
TEL : 04-74-04-97-27
FAX : 04-26-23-67-15
e-mail : pichon@cotracs.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NORME AFNOR NF T 01-102 NORME INTERNATIONALE 11014-1

Arrêté du 9 novembre 2004 (J.O. n°268 du 18/11/2004), transposant la Directive 2001/58/CEE de la Commission du 27 Juillet 2001
Dernière date de révision : 08/09/2006

1 – IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale : **VPASS AL**
1.2 Fournisseur : Sarl COTRACS 631a route de Revonnas 01250 Ceyzeriat
1.3 Type d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la fiche technique) :
Rénovateur, passivant pour inox et aciers inoxydables.

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Substance / ou / Préparation apportant un danger : acide phosphorique : < 40 %, n°CAS : 7664-38-2, C - Corrosif, R 34.
Acide nitrique : < 15 %, n°CAS : 7697-37-2, O - Comburant et C - Corrosif, R 8, R 35.
Impuretés (contribuant un danger) : aucunes.

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Principaux dangers : classement de dangerosité au sens de la Directive 1999/45/CE
- Explosif : non
- Très Toxique : non
- Corrosif : oui
- Extrêmement inflammable : non
- Inflammable : non
- Irritant : non
- Facilement inflammable : non
- Nocif : non
- Dangereux pour l'environnement : non
- Toxique : non
- Comburant : non

3.2 Risques spécifiques : aucuns.

4 – PREMIERS SECOURS

Inhalation : amener le patient à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle est appeler un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.
Contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 mn en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur, un oedème ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
Contact avec la peau : enlever les vêtements souillés.
Laver immédiatement les parties souillées avec de l'eau et du savon. Si des lésions cutanées apparaissent ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.
Ingestion : si pH > 1,5 en très faible quantité, faire boire 1 ou 2 verres d'eau. S'il apparaît des douleurs rétrosternales et abdominales, nausées et vomissements, consulter un médecin. Si pH < 1,5 ou solution dont le pH n'est pas connu, ne pas faire boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Faire transférer rapidement en milieu hospitalier pour bilan des lésions caustiques du tractus digestif supérieur, surveillance clinique et biologique.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : extincteurs à sec, mousse, CO_2. L'utilisation d'extincteur à eau est contre-indiqué.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles : port de gants et de lunettes de protection, vêtement imperméable.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas rejeter à l'égouts ou en milieux naturels à l'état pur.
Diluer à pH compris entre 6 et 8 avant rejet. Neutralisation par des agents alcalins et dilution.
6.3 Méthodes de nettoyage : utiliser un absorbant inerte, puis élimination vers un centre de destruction agréé. Rinçage à grande eau des traces de produits restantes.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation : Mesures techniques : port de gants et de lunettes de protection
Précautions : liées à la manipulation de produits corrosif. Conseils d'utilisation : prévoir des. fontaines oculaires
.**7.2 Stockage :**
Mesures techniques : sol imperméable et rétention.
Conditions de stockage : dans un local frais et ventiléà l'abri des rayons solaire, de la chaleur et du gel.
Matières incompatibles : produits basiques, nitrates, chlorates, carbure de calcium. Matériaux d'emballage : d'origine.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Équipements de protection individuelle :

Valeurs limites d'exposition suivant INRS ND 2098 : Valeurs limites d'exposition suivant INRS ND 2098 : acide phosphorique : VME : 1 mg/m3; VLE : 3 mg/m3. Acide nitrique : VME : 2 ppm = 5 mg/m3; VLE : 4 ppm = 10 mg/m3.

*Protection respiratoire :*prévoir à proximité, des appareils de protection respiratoire agréés et adaptés en cas d'exposition à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition. .

Protection des mains : gants de protection résistants aux produits acides (PVC, néoprène et caoutchouc nitrile). A changer dès qu'ils deviennent poreux ou déformés

*Protection de la peau et du corps autre que les mains :*vêtement imperméable. Bottes. Ne pas garder un vêtement souillé.

Protection des yeux :: lunettes de protection bien ajustées ou écran facial suivant la nature des travaux à effectuer.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide	Point/intervalle d'ébullition : non mesuré	Viscosité : fluide
Couleur : incolore	Dangers d'explosion : non	Odeur : piquante
Pression de vapeur : non mesuré		pH : 1,5 +/- 0.5
Hydrosolubilité : oui	Densité : 1,25 +/- 0,02	Liposolubilité : non
Point d'éclair : sans	Densité de vapeur : non mesuré	Propriétés comburantes : non

Température d'auto-inflammabilité : non applicable Inflammabilité : non Coefficient de partage n-octanol/eau : non mesuré

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : produit stable dans les conditions normales d'utilisation. Conditions à éviter : aucunes.
Matières à éviter : les produits basiques, nitrates, chlorates, carbure de calcium.
Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote toxiques, gaz nitreux et hydrogène.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë :aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même ***11.2 Effets locaux :*** voir ci-dessous

Inhalation : .une exposition à des aérosols provoque une irritation intense puis des lésions caustiques respiratoires. Douleurs rétrosternales, toux, dyspnée. Rétrocèdent à l'arrêt de l'exposition, mais on peut craindre la survenue retardée d'un oedème pulmonaire lésionnel.

Contact avec les yeux : irritation intense puis lésions caustiques oculaires. Hyperhémie conjonctivale, larmoiement, douleurs oculaires. La gravité dépend du temps de contact avec la solution. Risque de séquelles définitives

Contact avec la peau :.les projections cutanées produisent des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec la solution.

Ingestion : douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. Vomissements. Hémorragies digestives, perforations oesophagiennes ou gastriques, état de choc .

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne pas rejeter à l'état pur dans les égouts ou les milieux naturels. Neutraliser à pH compris entre 6 et 8 avant rejet à l'aide d'agents alcalins. Écotoxicité : effet néfaste sur les poissons, le plancton, les organismes sédentaires suite à une variation de pH. Persistance : aucune donnée disponible. Bioaccumulation : aucune donnée disponible.

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus : reprise par un récupérateur agréé. *Emballages souillés :* reprise par un récupérateur agréé.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Par voie terrestre : ADR 2005 Classe : 8 Groupe d'emballage : III Dispositions spéciales : 274 Étiquette : 8
Code de classification : C1 N° identification danger : 80 N° ONU : 3264

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole : C – Corrosif. Phrase de risque : R 34. Phrases de sécurité : S 2, S23, S26, S 36, S 45.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Phrases de Risque visées au paragraphe 2 : R 8 : favorise l'inflammation des matières combustibles. R 34 : provoque des brûlures. R 35 : provoque de graves brûlures.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la dernière date de révision. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateursest en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautons liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir lesobligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et lamanipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.